Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260923-DP_2026_072-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_072

Décision de la Présidente
DP_2026_072 - Etude Géotechnique dans le cadre de l'aménagement d'un pont cadre sur le ruisseau de Groslay au Chemin Bertin (Fougères) en vue de réduire les inondations

La Présidente,

Considérant que, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre liée à l'aménagement d'un pont cadre sur le ruisseau de Groslay au Chemin Bertin (Fougères) en vue de réduire les inondations sur le secteur, une étude géotechnique y compris diagnostic amiante / HAP au niveau de l'enrobé existant est nécessaire pour prévoir au mieux les fondations du futur ouvrage ;

Considérant qu'une consultation a été lancée pour retenir un prestataire afin d'effectuer une étude géotechnique et un diagnostic amiante / HAP ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil communautaire en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise ECR Environnement – 20, rue du Bocage, 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, pour la réalisation étude géotechnique et un diagnostic amiante / HAP, pour un montant de **5 830 € HT**, soit 6 996 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 23 septembre 2026

Alice LEBRET, Présidente
Pour la Présidente et par délégation

Le Vice-président délégué
Gilbert FESSELIER

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION